

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

DÉCISION N° 2022-PR-168 DU 20 OCTOBRE 2022 PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE DÉNOMMÉ « CHEF MAKI »

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2021-235 du 25 novembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Chef Maki* » déposée le 14 octobre 2022 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2022-137-ChefMaki-Ligne ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *Chef Maki* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2022-137-ChefMaki-Ligne.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux de loterie.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Paris, le 20 octobre 2022.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux



Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 26 octobre 2022

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « CHEF MAKI »

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT », dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

**Article 2
Participation aux jeux « CHEF MAKI » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « CHEF MAKI » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1er du présent règlement. Les jeux « CHEF MAKI » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 2 € et se décompose comme suit :

- 1,94 € pour le jeu « CHEF MAKI »
- 0,06 € pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « CHEF MAKI », le joueur dispose de deux participations au jeu « SUPER JACKPOT », le prix d'une participation étant de 0,03 €.

**Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « CHEF MAKI »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 2 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1,94 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 4
Lots du jeu « CHEF MAKI »**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	20 000 €	20 000 €
5 lots de	2 000 €	10 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
55 lots de	500 €	27 500 €
70 lots de	300 €	21 000 €
100 lots de	200 €	20 000 €
219 lots de	150 €	32 850 €
2 000 lots de	100 €	200 000 €
1 000 lots de	80 €	80 000 €
1 000 lots de	60 €	60 000 €
1 000 lots de	50 €	50 000 €
4 000 lots de	40 €	160 000 €
2 000 lots de	30 €	60 000 €
5 000 lots de	20 €	100 000 €
3 000 lots de	18 €	54 000 €
4 500 lots de	16 €	72 000 €
5 000 lots de	14 €	70 000 €
6 000 lots de	12 €	72 000 €
20 000 lots de	10 €	200 000 €
20 000 lots de	8 €	160 000 €
22 000 lots de	6 €	132 000 €
158 400 lots de	4 €	633 600 €
255 000 lots de	2 €	510 000 €
510 360 lots formant un total de		2 754 950 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 4 **Description du jeu « CHEF MAKI »**

4.1 L'unité de jeu est composée d'une étape de jeu dénommée « Jeu principal » et peut être composée dans certains cas d'une étape de jeu supplémentaire dénommée « Jeu Bonus ».

4.2 Première étape de jeu dénommée « Jeu principal »

4.2.1 Le « Jeu principal » comporte deux zones de jeu, réparties comme suit :

- Une première zone composée de neuf paniers vapeur ;
- Une seconde zone comportant une matrice composée de cinq lignes et cinq colonnes contenant 25 cases, dans lesquelles 1 symbole est affiché.

LA FRANCAISE DES JEUX

A droite de chaque ligne et au bas de chaque colonne figure un montant en euros, inscrit en chiffres parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 6 €, 10 €, 20 €, 40 €, 100 €, 200 €, 500 €, 1 000 €, 2 000 € et 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

- 4.2.2 Le joueur clique sur six des neuf paniers vapeur proposés dans la première zone de jeu. Sous chaque panier vapeur sélectionné, un symbole est dévoilé. Tous les symboles dévoilés sous les paniers vapeurs sélectionnés par le joueur vont disparaître de la matrice, laissant la case associée vide.
- 4.2.3 Si le joueur découvre les cinq symboles d'une même ligne verticale ou horizontale, de sorte que tous les symboles de la ligne ou de la colonne disparaissent, le joueur remporte le montant indiqué à côté ou au bas de celle-ci, conformément au sous-article 4.2.1.
- 4.2.4 Au cours du « Jeu principal », le symbole « wasabi », tel que représenté sur l'écran des règles du jeu, peut apparaître aléatoirement dans la matrice. Les symboles « wasabi » collectés apparaîtront en bas à gauche de l'écran de jeu.

Si le joueur collecte trois symboles « wasabi », tel que représenté sur l'écran des règles du jeu, il accède à une étape de jeu supplémentaire dénommée « Jeu Bonus », à l'issue du « Jeu principal ».

- 4.2.5 À tout moment du « Jeu principal », le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO », afin que le système procède automatiquement aux choix des paniers vapeur.
- 4.2.6 Le « Jeu principal » est perdant dans tous les autres cas.

4.3 Etape de jeu dénommée « Jeu Bonus »

- 4.3.1 Le « Jeu Bonus » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire qui prolonge l'acte de jeu du joueur avant la révélation du résultat de son unité de jeu.
- 4.3.2 Le « Jeu Bonus » comporte deux zones de jeu, réparties comme suit :
- Une première zone de jeu comportant trois cloches ;
 - Une seconde zone de jeu représentant l'échelle des gains pouvant être remportés durant le « Jeu Bonus » intitulée « GAINS BONUS », sur laquelle figure neuf échelons.

Les deux premiers échelons de l'échelle des « GAIN BONUS » ne sont associés à aucun gain. A partir du troisième échelon, un montant en euros figure sur l'échelle, inscrit en chiffres parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 10 €, 20 €, 100 € 500 € et 2 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

- 4.3.3 Le joueur clique sur l'une des trois cloches afin de découvrir un symbole parmi les symboles suivants : symbole « maki » ou symbole « addition », tels que représentés sur l'écran des règles du jeu, à l'exclusion de tout autre symbole.
- 4.3.4 Lorsque le joueur découvre un symbole « maki », il évolue d'un cran sur l'échelle des « GAINS BONUS » et trois nouvelles cloches apparaissent. Le joueur répète l'action décrite au sous-article 4.3.3.

LA FRANCAISE DES JEUX

Lorsque le joueur découvre un symbole « addition », tel que représenté sur l'écran des règles du jeu, le « Jeu Bonus » prend fin.

Le joueur remporte un gain à partir de trois symboles « maki » découverts successivement. Si le joueur découvre entre 3 et 9 symboles « maki » successivement, il remporte le gain correspondant affiché sur l'échelle des « GAINS BONUS ».

Les gains de l'échelle « GAIN BONUS » ne s'additionnent pas.

4.3.5 À tout moment du « Jeu Bonus », le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO », afin que le système procède automatiquement au choix de la cloche.

4.3.6 Le « Jeu Bonus » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 27 septembre 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI